



## Besoin d'aide urgent

Par **Cedric00**, le **27/02/2019** à **18:26**

Bonjour, je suis perdu et j'ai besoin de savoir quoi faire

je vous détaille ma situation ci dessous et je vous remercie pour vos bons conseils

je suis au chômage et je prépare une reprise d'étude.

En parallèle de mes révisions à la maison j'ai voulu travailler à temps partiel, j'ai trouvé un restaurant qui cherchait un plongeur 21/h hebdo.

Comme je n'avais aucune expérience que se soit pour le patron ou pour moi nous nous sommes mis d'accord pour faire un essai on s'est dit qu'on se donne une semaine.

Le travail ne m'as pas plu et principalement car ça me faisait mal au dos donc j'ai expliqué que ce travail n'est pas pour moi il m'a remplacé et ça s'est arrêté là.

Mais quand je suis retourné au restaurant pour signer les papiers il n'y avait pas de contrat de travail.

Il m'a présenté mon solde de tout compte et une attestation pôle emploi selon laquelle j'étais en cdi et que j'aurais mis fin à ma période d'essai

Au début je lui ai dit qu'il y a un problème en pensant qu'il va corriger son erreur mais il me répond qu'un contrat de travail d'une semaine dans la restauration ça n'existe pas

et qu'à partir du moment ou je suis venu travailler alors dès le premier jour comme c'était sans contrat j'étais en cdi automatiquement

et que comme j'ai décidé d'arrêter j'ai donc mis fin à ma période d'essai, que c'est la loi

j'ai répondu que dès le départ on a jamais parlé d'un cdi et qu'on a rien signé et que même oralement on a jamais prononcé le mot cdi et qu'on a seulement dit qu'on part sur une semaine et qu'un cdi ne correspond pas à ma recherche et que j'aurais jamais accepté ça et que j'avais précisé que je prépare une reprise d'étude et que j'ai une disponibilité ponctuelle avec une date de fin

de plus si vraiment la loi dit que je suis en cdi alors si je demissionne

je perds le chômage que je touche actuellement en sachant que j'ai côtisé + de 10 ans en tant

que cadre

perdre tout ça juste pour quelques heures à faire la plonge?

j'ai rajouté que c'est insensé qu'il n'a jamais été question d'un cdi et qu'au pire si c'est vrai que je suis en tord et que je suis vraiment en cdi alors je demande une rupture conventionnelle ou qu'il mette fin à ma période d'essai lui même ou alors je travaille et je me met en arrêt si j'ai trop mal au dos mais je vais jamais démissionner vu mon projet et ma situation c'est absurde. On a jamais rien signé je ne vous ai jamais écrit et vous ne m'avez jamais écrit. Si c'est vrai que je suis automatiquement en cdi alors on peut pas casser un contrat comme ça, vous dites que j'ai mis fin à ma période d'essai mais pour ça faudrait déjà que je sois au courant que je suis embauché. J'ai jamais reçu un courrier ni quoi que se soit et j'ai jamais dit ou écrit que je démissionne alors considérez que j'ai été en absence injustifiée. Si vous voulez rien entendre faites ça mais vous pouvez pas décider d'une embauche et d'une démission tout seul sans mon consentement

si c'est vrai que je suis en cdi et qu'on peut rien y faire alors je veux pas du tout mettre fin à ma période d'essai et je veux mon planning pour demain j'ai rajouté ça

Il m'a répondu que j'ai été en cdi et qu'on reviendra pas là dessus et que j'ai mis fin à ma période d'essai et qu'on reviendra pas là dessus, que je fais plus parti des effectifs et c'est pas la peine de revenir, que tous les courriers sont déjà partis aux organismes concernés, que c'est la loi et que c'est comme ça, que c'est un terrible malentendu et qu'il est désolé pour moi, mais que si sa réponse me plaît pas et que je suis vraiment si calé que ça alors on a qu'à régler ça devant le tribunal

Honnêtement ce qu'il me raconte me paraît surréaliste mais je ne suis pas calé justement alors j'ai besoin d'un avis éclairé pour savoir quoi répondre et surtout quoi faire

mon objectif est de ne pas retourner travailler pour lui et de ne pas perdre le chômage que j'ai actuellement, qu'il me paye pour ma semaine comme on avait convenu et rien de plus

ou si je n'ai pas le choix et que le cdi est avéré alors faire reconnaître que ce que j'ai pu dire comme quoi on continue pas c'était au sujet d'un contrat hebdo arrivé à son terme et pas d'un cdi et que ce qu'il a interprété à sa façon n'a jamais été ce que j'ai voulu dire, qu'il y a eu incompréhension et à aucun moment j'ai eu l'intention de casser le contrat surtout s'il s'agissait effectivement d'un cdi

Dans ma situation actuelle concrètement qu'est ce que je dois faire?

Je pense être dans mon bon droit mais je sais pas quoi faire et si le temps passe et que je fais rien j'ai peur que ça se retourne contre moi

Par **P.M.**, le **27/02/2019** à **19:04**

Bonjour,

Ce serait nouveau qu'un contrat de travail d'une semaine dans la restauration cela n'existe

pas puisqu'il y a des contrat d'extra (CDD) m^me pour une journée...

En revanche sans contrat écrit, vous étiez effectivement en CDI mais sans période d'essai et ceci serait contraire aux dispositions de l'[art. 12 de la Convention collective nationale des hôtels, cafés restaurants \(HCR\)](#) si c'est bien celle-ci qui est applicable dans l'entreprise lequel prévoit obligatoirement un contrat écrit...

Toutefois, il faudrait que vous voyez avec Pôle Emploi car si vous y étiez indemnisé, une reprise d'activité d'une semaine ne devrait pas vous faire perdre vos droits à indemnisation même si c'est vous qui y mettez fin dans les 65 premiers jours de travail...